

## De la traduction de la nouvelle police automobile

Pierre Beaudry

Volume 38, Number 1, 1970

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1103679ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1103679ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (print)

2817-3465 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Beaudry, P. (1970). De la traduction de la nouvelle police automobile. *Assurances*, 38(1), 27–36. <https://doi.org/10.7202/1103679ar>

# Chronique du mot juste

par

PIERRE BEAUDRY

## De la traduction de la nouvelle police automobile

Une des meilleures définitions de l'art de la traduction qu'il m'ait jamais été donné d'entendre a récemment été formulée sur les ondes de Radio-Canada dans une émission venant de l'O.R.T.F., où une jeune femme expliquait qu'à son avis, le traducteur avait l'obligation de se substituer à l'auteur non seulement pour dire à sa place les choses qu'il a dites dans sa langue maternelle, mais aussi pour les dire de la façon qu'il les aurait dites s'il avait connu la langue d'arrivée, c'est-à-dire en utilisant celle-ci selon les règles et les habitudes de pensée qui lui sont propres. C'est en m'appuyant sur cette doctrine que je propose au lecteur des comparaisons entre mon texte et celui qui l'avait précédé, tout en souhaitant qu'on n'y voie rien d'autre qu'une contribution à l'amélioration de la langue des assurances au Canada français.

27

### *Période de la police*      **Durée du contrat**

La nuance entre *période* et *durée* est plutôt mince, mais il en est tout autrement de la différence entre *police* et *contrat*. Le premier de ces mots désigne en effet le document lui-même et le second son contenu. On peut donc parler de la délivrance (et non la livraison) de la *police* mais il faut parler des conditions du *contrat*.

### *Ci-après dénommé l'Assureur*

Cette « précision » affectionnée par l'anglais n'a absolument rien de français, langue dont les usagers se piquent de savoir sans qu'on ait à leur dire, que la compagnie dont le nom apparaît en tête d'une police est l'Assureur.

*Description de l'automobile*      **Caractéristiques du véhicule désigné**

Le mot *description* était impropre: l'important, c'était ici non pas de décrire le véhicule, mais de consigner les particularités devant servir à son identification.

*L'automobile*      **Le véhicule assuré**

28

L'anglais dit *the automobile* chaque fois qu'il veut parler du véhicule assuré. Il y a là pour lui un choix tout à fait légitime: sa grammaire lui permet de donner à l'article défini valeur de qualificatif en le « soudant » au substantif dans une définition du contrat, et son bon usage lui permet — voir « Webster's Encyclopedic Dictionary » — d'utiliser le substantif *automobile* dans un sens générique. Les deux moyens en question sont étrangers au français, ce qui rend l'ancienne traduction « *l'automobile* » non seulement impropre mais aussi extrêmement dangereuse pour les assureurs. Quoi qu'en dise l'amendement apporté au Code de la route à l'occasion de la Loi d'indemnisation des victimes d'accidents d'automobiles, le mot *automobile*, en tant que substantif, ne peut pas désigner n'importe quelle sorte de véhicule automobile \*. Et c'est ici qu'on peut mesurer toute la fausseté du « principe » voulant que même les fautes de nos législateurs soient sacrées: aucune loi ne peut venir à l'encontre du bon usage sans donner naissance à une foule de problèmes. Je n'en veux pour preuve que l'obligation dans laquelle les assureurs se seraient trouvés, à cause de l'ancienne traduction, d'assumer la responsabilité d'assurés conduisant, non seulement les « *automobiles of the private passenger type* » \*\* comme le prévoyait le texte anglais dans sa définition des mots « *the automobile* » mais aussi, aux termes mêmes de ladite traduction, *toute automobile* (c'est-à-dire, compte tenu du sens générique donné dans le contrat à ce mot *automobile*, tout *véhicule automobile*) *de promenade privée*, à savoir, une *motocyclette*, une *motoneige*, un *scooter*, etc. D'aucuns se référeront au Petit LAROUSSE pour prétendre qu'une automobile est « un véhicule progressant de lui-même par l'effet

---

\* Ou *véhicule à moteur* (et non pas *véhicule moteur*, qui n'a aucun sens).

\*\* Expression qui se rend dans tous les pays francophones par « voitures de tourisme ».

d'un moteur (...)». À quoi il me faut, encore une fois, objecter que le Petit LAROUSSE est loin d'être complet et qu'il n'entre pas dans des détails qui sont connus de tous les Français; les illustrations qui accompagnent cette définition montrent par ailleurs une voiture de tourisme et de plus, pour trancher la question, le petit ROBERT donne du même **nom** (et de grâce, qu'on se souvienne qu'il ne s'agit pas de l'adjectif) la définition suivante: « Véhicule à quatre roues (ou plus) progressant de lui-même à l'aide d'un moteur, à l'exclusion des grands véhicules utilitaires (camions) et de transport collectif (autobus, autocar) ».

### *Conventions d'assurance*      **Garanties**

Tout en battant ma coulpe pour les occasions où j'avais moi-même omis de me rendre compte que toutes les conditions d'un contrat d'assurance sont forcément des conventions d'assurance, je saisis l'occasion de signaler la correction qui s'impose et que j'ai appliquée en l'occurrence.

### *Section, sous-section, partie*      **Chapitre, division, subdivision**

*Sous-section* est une construction étrangère au français; de plus, il est incohérent d'insérer des parties dans pareille « sous-section ». Voilà pourquoi l'on trouvera dans la police actuelle, les rubriques **Chapitre, division** et **subdivision**, en démenti formel d'un autre faux « principe » exigeant la similitude des termes d'une langue à l'autre, et qui d'ailleurs, nous avait déjà donné des *endossements* pour des *avenants*, des *cancellations* pour des *annulations*, des *automobiles* pour des *véhicules automobiles*, et que sais-je encore ?

### *Montants et limites*      **Montants**

Il y a quand même des limites à la servilité; comme si le français avait besoin de deux mots uniquement parce que l'anglais, lui, en utilise deux !

### *(Intérêts et frais non compris)*      **(En supplément des frais et intérêts)**

Il arrive parfois — et c'était le cas ici — que l'anglais s'exprime mal sans en ressentir d'ennui, compte tenu de son pragmatisme. Le français ne peut se plier impunément à pareil jeu et l'on doit alors écarter l'expression anglaise pour ne

rendre que son intention. Pourvu naturellement qu'on puisse en être sûr, et c'est là que se révèle l'importance d'avoir pour traducteurs des gens qui connaissent la technique de la matière à traduire.

*Poids brut du camion*      **Poids total en charge (s'il s'agit d'un camion)<sup>1</sup>**

L'emploi de l'article défini dans le cas d'une chose n'ayant pas encore été mentionnée ou évoquée constituait une faute élémentaire de grammaire.

30    ... *usagée*      ... *d'occasion*

Sans commentaire.

*Prix comptant au Proposant avec équipement*

**Prix au comptant (équipement compris)**

Dans le contexte créé par les mots « Achat par le Proposant », la « précision » de « au Proposant » était redondante.

*Solde à payer*      **Solde**

Sans commentaire.

*Blessures corporelles, mort ou dommages aux biens d'autrui*

**Dommages corporels ou matériels aux tiers**

Outre sa lourdeur, l'ancienne tournure ne signalait pas que les blessures et la mort dont on parlait devaient être subies par des tiers.

*Automobiliste non assuré*      **Non-assurance des tiers**

L'ancien titre était la contradiction même. À noter qu'à cause du contexte, le mot « automobiliste » n'est pas nécessaire dans la nouvelle version.

*Combinée*      **Risques multiples**

Même s'il s'agissait effectivement d'une combinaison de garanties, l'ancienne désignation n'avait pas de sens, surtout sous la rubrique des RISQUES. J'avais proposé ACCIDENTS SANS COLLISION NI RENVERSEMENT.

---

<sup>1</sup> A noter le sens bien français d'« en charge » qui signifie qu'un camion (ou bateau) est chargé. L'anglais donne à « in charge » le même sens, mais l'applique aux personnes.

RISQUES MULTIPLES m'aurait été plus facilement acceptable s'il n'avait pas forcément été suivi de RISQUES SPÉCIFIÉS, qui lui enlève un peu de sa particularisation.

*Transport de marchandises (ou personnes) moyennant rétribution*

... à titre onéreux

Outre le fait que la tournure « à titre onéreux » est idiomatique, il reste qu'avec « moyennant rétribution » l'exclusion ne pouvait intervenir que lorsque la rétribution avait effectivement eu lieu, ce qui arrivait rarement, le passager blessé ou tué n'acquittant presque jamais le prix du voyage.

31

*Si oui*      **Dans l'affirmative**

Peut-être à cause du hiatus qu'elle présente, la tournure « si oui » n'est de mise que dans la langue familière.

*Indemnités d'accidents*<sup>1</sup>      **Assurance individuelle**

L'ancienne rubrique était trop générique: toutes les indemnités prévues par le contrat sont des indemnités d'accidents. La nouvelle rubrique est courante en France.

*Parents*      **Père et mère**

L'anglais donne au mot parents un sens beaucoup moins large que le français. L'ancienne version aurait amené les assureurs à verser le capital assuré à tous les membres, si éloignés fussent-ils, de la parenté du défunt !

*Demeurant dans les mêmes locaux d'habitation que l'Assuré*

**Domicilié avec l'Assuré**

Le choix du verbe « demeurer » était ici lourd de conséquences onéreuses pour les assureurs, car si le verbe « to reside » peut avoir, dans la langue courante, le sens de « demeurer », il a toujours, dans les textes à portée juridique, le sens d'« être domicilié ». À noter la simplicité et la clarté de la préposition « avec », comparée à la lourdeur des mots qu'elle remplace.

---

<sup>1</sup> Il est extrêmement malheureux que, dans sa brochure explicative, distribuée à des milliers d'exemplaires, le Bureau d'assurance du Canada ait diffusé cette faute, de même que celle de *remorques de propriétaires*.

*... qui dépend de l'Assuré*      **à la charge de l'Assuré**

En français, une personne qui dépend d'une autre en est presque l'esclave.

*Le mot ... signifie:*      **On entend par**

Plaise à Dieu que cette affreuse tournure (le mot ... signifie), compréhensible seulement en anglais, disparaisse à tout jamais de nos textes ! Seuls le bon usage, et les dictionnaires qui le constatent, peuvent décider de la signification des mots même si, au besoin, on peut stipuler qu'on entend par tel mot telle chose.

32

*Matériel roulant ferroviaire qui se déplace sur rails*

**Véhicule ferroviaire**

Sans autre commentaire que mes hommages reconnaissants à Mlle Gizèle POISSON, traductrice au PACIFIQUE CANADIEN, à qui je dois cette solution.

*Valeur monétaire*

**Valeur pécuniaire (et tout aussi bien, dans le cas de choses, « vénale »)**

*Monétaire*, utilisé dans un sens autre que « relatif à la monnaie » est un de nos anglicismes les plus répandus.

*Sommes légalement recouvrables*

L'adjectif « légal » et ses dérivés sont trop souvent utilisés chez nous dans le sens du *legal* anglais.

*En foi de quoi*      **Fait à ...**

La locution « en foi de quoi » n'a de sens qu'à la fin d'actes notariés, pour signaler que le notaire a rédigé un document sur la foi de ce qu'il a appris ou constaté. Elle n'a aucun sens à la fin d'un contrat d'assurance.

*Dans les présentes*      **Au présent contrat**

Substantivement, le pluriel « présentes » n'appartient qu'au style de chancellerie et n'a aucune justification dans un contrat.

*Déclaration à l'effet que*

On ne peut pas plus dire à *l'effet que*, que l'on ne dirait

à cause que. *A statement to the effect that* se rend généralement par « une déclaration voulant . . . ou selon laquelle . . . ». En l'occurrence, ma traduction comporte une tout autre phrase, pour des raisons de style.

### *Occupation*      **Profession**

Cette faute peut entraîner pour les assureurs de très graves difficultés: dans bien des cas, il peut y avoir toute une différence entre la profession d'une personne et son occupation.

33

### *Frais encourus*      **Frais engagés**

Anglicisme né de l'anglais *to incur*, le participe passé *encouru* expose les assureurs à payer, bien après les délais qu'ils veulent impartir, les frais auxquels les assurés se sont exposés pendant lesdits délais: j'ai déjà parlé du cas du blessé qui, dans les délais en question, se fait réduire une fracture à l'aide d'un clou dont l'extraction puisse éventuellement nécessiter des frais dix ans plus tard; ces frais ayant été « encourus » — au sens français de ce mot — dans les délais prévus au contrat, l'assureur serait tenu de les payer.

### *Représentations, garanties*      **Déclarations, engagements formels**

Même si ma traduction contourne (voir la Condition générale n° 1) le problème créé par ces deux anglicismes malheureusement entérinés par notre Code civil, je saisis l'occasion de les dénoncer et de souhaiter qu'on corrige ce dernier.

### *Réclamation*      **Demande d'indemnité**

Même si, au second alinéa de la Condition générale n° 6, j'ai utilisé ce mot dans son sens français (pour désigner la demande d'un tiers lésé), il y a lieu de signaler qu'il n'était pas justifié — pas plus d'ailleurs que le mot *preuve* sur lequel je reviendrai un jour — dans l'expression *preuve de la réclamation* car il s'agissait là de la demande d'une personne assurée; parler d'une réclamation en pareil cas c'est prétendre que les assureurs ont pour habitude de refuser les demandes, même légitimes, de leurs assurés.

*Funérailles*      **Obsèques**

Sous l'influence de l'anglais *funerals*, trop de gens croient au Québec que ce terme est générique; il ne désigne au contraire que les cérémonies funèbres de grand appareil. (Voir le Dictionnaire des difficultés de la langue française au Canada, de Gérard DAGENAIS. Pour les incrédules, j'ajoute la définition du Dictionnaire du français contemporain, de LAROUSSE, à savoir: « Ensemble des cérémonies solennelles ou somptueuses qui accompagnent l'enterrement d'une personnalité: *Les funérailles de Victor Hugo. Funérailles nationales.* »)

34

**Contrôle**      **Pouvoir de direction ou de gestion**

Dans *Langage et traduction*, Pierre DAVIAULT a consacré six pages à ce mot, soit plus qu'à tout autre. Ceci parce qu'au Canada, on l'a tellement anglicisé qu'il est devenu un problème majeur. Le *control* anglais peut se rendre en français d'au moins soixante-cinq façons, parmi lesquelles le mot contrôle n'apparaît que rarement. Essentiellement, la version anglaise s'apparente à la direction tandis que la version française se limite à la surveillance. Le *control* agit avant le fait et le contrôle après. Même dans les polices anglaises, son emploi sans indications de contexte est une source constante de malentendu, voire d'injustice, chacun y allant à son goût en matière d'interprétation et cela, malgré la décision de la Cour Suprême qui, dans la cause-type de « Insurance Company of North America » contre « Excel Cleaning Service », a donné à ce mot le sens de « power to direct or manage ». Autant de justifications pour mon choix de l'expression « pouvoir de direction ou de gestion ».

De 5 ans à moins de 10 ans      De 5 à 10 ans

Sans commentaire.

*L'automobile décrite*      **Le véhicule désigné**

En français, il y a toute une différence entre la description et la désignation; on peut décrire tous les véhicules qu'on voudra, ils n'en seront pas pour autant désignés comme couverts.

*(Pourvu que) l'automobile décrite soit une automobile de promenade privée ou un station-wagon*      *(Pourvu que) le véhicule désigné soit assimilable à une voiture de tourisme*

Le moyen que j'ai utilisé pour éviter la répétition inutile de « station-wagon » semble avoir porté certains à croire qu'à mes yeux, un station-wagon était une voiture de tourisme. Il n'en est rien: j'ai simplement saisi l'occasion offerte par l'article 10 des Dispositions diverses pour déclarer une fois pour toutes que, partout dans le contrat, les station-wagons sont assimilables aux voitures de tourisme, pour n'avoir plus jamais besoin de me répéter. Je signale en passant que même si le mot « station-wagon » n'apparaît pas encore au dictionnaire, il est déjà utilisé en France comme terme générique, pour désigner à la fois les familiales, les commerciales et les breaks, jusqu'à ce qu'on trouve dans ce pays encore d'autres sortes de station-wagon tels que les « ranch-wagons », « estate-wagon » et que sais-je encore.

35

*Remorque de propriétaires (. . .) Remorque de non-propriétaires*

**Remorque appartenant à l'Assuré (. . .) Remorque n'appartenant pas à l'Assuré**

Si incroyable que cela puisse paraître, l'absurdité des deux désignations citées ici en italique durait depuis au moins quinze ans et avait été entérinée dans déjà deux polices modèles, sans que personne ait semblé remarquer que d'une part, l'expression « remorque de propriétaires », surtout avec « propriétaire » au pluriel, ne pouvait absolument rien dire d'utile ni que d'autre part son « antonyme », soit « remorque de non-propriétaires » (toujours affublé du même pluriel insolite) énonçait une évidente impossibilité. Et pourtant, le sens de « owned » — ou « non-owned » — trailer n'avait rien de mystérieux pour quiconque voulait bien s'arrêter à y retrouver le sous-entendu des mots « by the Insured ».

*Conditions*      **Conditions générales**

Même si l'anglais se contente d'un « c » majuscule pour établir une distinction entre les conditions qui s'appliquent à tout les contrats et celles qui apparaissent dans les « Insuring Agreements », l'adjectif « générales » a toujours été indis-

pensable en français. (Qu'on me permette de souhaiter encore une fois que ce que la Loi des assurances appelle, en incendie, les « Conditions de la police » finisse par porter un jour le nom plus français de « Dispositions légales ».)



36 L'énumération ci-dessus ne représente qu'une très petite partie des innovations qu'il a été possible d'apporter à la traduction des textes d'assurances. La mise au rancart, presque à chaque ligne, des tournures « populaires » jusqu'ici courantes parce que « fidèles » à la phraséologie anglaise, pourrait faire l'objet d'un livre. Je crois suffisant pour l'instant de faire état des possibilités idiomatiques de notre langue, et d'encourager les autres traducteurs à s'en remettre uniquement à ses ressources; la langue la plus subtilement précise du monde n'a guère besoin de copier l'anglais pour être intelligible. Quant à la concision, là encore je me réjouis d'avoir démontré à quel point il est facile de dire plus de choses en moins de mots en français qu'en anglais; les comparaisons sont souvent aussi futiles qu'odieuses, surtout en matière linguistique, mais j'ai trop entendu de sornettes sur la supposée supériorité de l'anglais pour négliger cette occasion de redonner à ceux des nôtres qui peuvent l'avoir perdue, entière confiance en notre langue pour dire et faire tout ce qui nous est nécessaire.